



Commune de Marly

Le Conseil communal

Préfecture de la Sarine
Madame Lise-Marie Graden
Préfète
Grand-Rue 51
1701 Fribourg

N./Réf. : NG/mb/1397
M. Nicolas Gex

Marly, le 7 juillet 2022

Périmètre cantonal d'agglomération et tâches d'envergure régionale – prise de position

Madame la Préfète,

Le Conseil communal vous remercie d'avoir sollicité son avis dans le cadre de la consultation citée en titre.

Ainsi, en réponse à votre courrier du 4 mai 2022, nous vous retournons le questionnaire sur les tâches d'envergure régionale, dûment complété par nos soins.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Christophe Maillard



Le Secrétaire

Nicolas Gex

Annexe mentionnée

Ce courrier vous est adressé par mail (consultation-sarine@fr.ch) et sous pli postal.

Tâches d'envergure régionale et entité(s) responsable(s)

Comment votre Commune entend-elle accomplir les tâches publiques suivantes ?

Précisons que des attributions multiples sont possibles et que les attributions qui figurent déjà dans le tableau découlent d'exigences légales.

Merci d'utiliser la colonne « remarques » pour préciser d'éventuelles répartitions de responsabilités entre plusieurs niveaux.

Des lignes supplémentaires sont disponibles en fin de tableau si vous souhaitez traiter d'autres tâches/thématiques.

Tâche	Entité				Remarques
	<i>Au sein de la future agglomération (au sens de la nouvelle LAgg)</i>	<i>Au sein de l'Association régionale de la Sarine</i>	<i>Au sein d'une autre association de communes/collaboration intercommunale (si existante, laquelle ; si à créer, périmètre suggéré)</i>	<i>Au niveau communal</i>	
Transports	X (obligatoire dans les PA)	X (obligatoire dans le PDR, sous l'angle coordination avec l'urbanisation)			
Mobilité	X (obligatoire dans les PA)	X (obligatoire dans le PDR, sous l'angle coordination avec l'urbanisation)		X	Il va de soi que la mobilité ne peut pas être traitée seulement au niveau communal. Toutefois, sa connaissance précise des réalités du terrain permet aux commune de trouver des solutions ciblées en terme de mobilité, complémentaires à

					ce qui existe déjà. Il s'agirait de donner aux communes qui ont le personnel spécialisé une délégation pour gérer certaines problématiques en termes de mobilité (zones 30, zones de rencontre, signalisation, etc...)
Urbanisation	X (obligatoire dans les PA)	X (obligatoire dans le PDR)		X	Système analogue à celui évoqué ci-dessus. Délégation de compétence pour certaines tâches spécifiques.
Environnement	X (obligatoire dans les PA)	X			
Développement économique		X (obligatoire dans le PDR, sous l'angle coordination avec l'urbanisation)			
Promotion économique	X	X		X	La commune devrait être impliquée d'office si son territoire contient une zone d'activité stratégique
Gestion des zones d'activité (stratégique/planification)	X	X (obligatoire dans le PDR)		X	Idem ci-dessus

Gestion des zones d'activité (opérationnelle)	X	X		X	Idem ci-dessus
Médico-social					
Scolaire (secondaire)					
Adduction en eau potable				X	
Evacuation et traitement des eaux usées			X (regroupement par bassin versant)	X	
Infrastructures culturelles			(X)	X	Une association de communes (existante ou à créer) pourrait s'occuper des infrastructures sportives et culturelles ainsi que du soutien à leurs activités. Nous ne concevons pas adhérer à une association gérant la promotion de la culture et de ses infrastructures sans que la promotion des activités sportives et leurs infrastructures ne soient intégrés à cette même association (et vice-versa)

Soutien aux activités culturelles			(X)	X	Idem ci-dessus
Infrastructures sportives			(X)	X	Idem ci-dessus
Promotion touristique (régionalisation obligatoire)		X			
Gestion des déchets	X	X			
Energie	X	X			

Date : 7 juillet 2022

Commune : Marly

Signature/Sceau :

  